

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00854 Numéro SIREN : 844 810 853 Nom ou dénomination : FIN@COM

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2021 sous le numéro de dépôt 7376

201/652/1370

FIN@COM
Société par actions simplifiée
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 3 478 900 euros
Siège social : 1, Rue du Chevron d'or, 47300 PUJOLS
844 810 853 RCS AGEN

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de AGEN

Le soussigné Monsieur Patrick MAURI,

Agissant en qualité de Président de la société FIN@COM, société par actions simplifiée au capital de 3 478 900 euros, dont le siège social est 1, Rue du Chevron d'or, 47300 PUJOLS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 810 853 RCS AGEN,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société FIN@COM a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30/06/2021,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

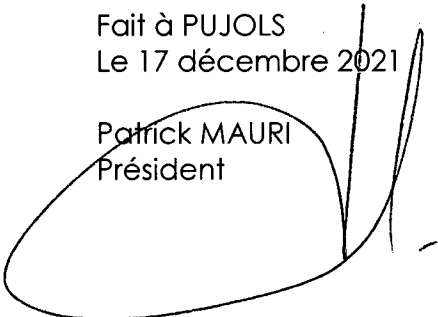
Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

- Difficultés liées à l'organisation de l'assemblée générale et à la réunion de 80 associés au vu du contexte sanitaire actuel.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société FIN@COM qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire d'un (01) mois, soit jusqu'au 31 Janvier 2022 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2021, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à PUJOLS
Le 17 décembre 2021

Patrick MAURI
Président



ORDONNANCE

Nous,

-

Président du Tribunal de commerce d'AGEN

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société FIN@COM à bénéficier d'un délai supplémentaire de un (01) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021, laquelle devra être réunie au plus tard le 31/01/2022.

Fait à AGEN

Le

ORDONNANCE

Nous, Philippe BAREYRE, Président du Tribunal de Commerce d'Agen ;

Assisté de Maître Valéry LANDEL, greffier associé ;

Vu la requête qui précède présentée par FIN@COM (SAS), dont le siège social est à 1, Rue Chevron d'Or - 47300 Pujols, RCS 844 810 853;

Vu les dispositions de l'article L.232-23 du Code de Commerce ;

Autorisons le report de trois mois soit jusqu'au 31 mars 2022 de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de ladite société clos au 30 juin 2020 ;

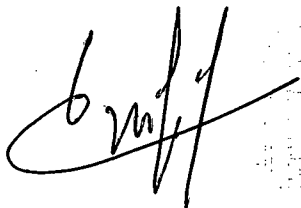
Disons que notre ordonnance sera déposée au greffe de notre Tribunal.

Disons qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

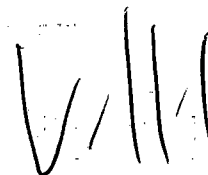
Liquidons les dépens à la somme de 12,70 euros.

Fait en notre Cabinet, à Agen, le 21/11/2021

LE PRESIDENT

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Philippe Bareyre.

LE GREFFIER

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Maître Valéry Landel.